Adresses utiles

- **Accueil de loisirs « Château de Pouilly » :**
1 rue Edouard Manet
21000 DIJON
Tél : 06 76 89 63 95

- **Secteur animation-vacances ADPEP 21 :**
13 rue du Fort de la Motte Giron 21000 Dijon
Tél : 03 80 76 90 95
Fax : 03 80 76 63 13

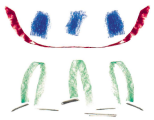

ACCUEIL DE LOISIRS
‘CHATEAU DE POUILLY’

ANNEE 2010/2011

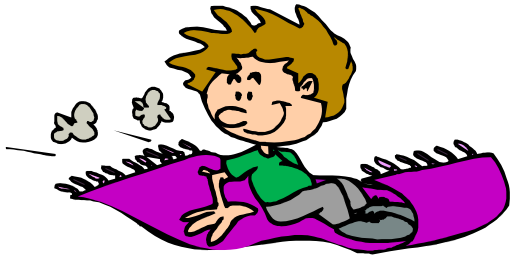

Enfants de 3 à 12 ans

Informations

Implantation : dans les locaux de l'école Château de Pouilly (1, rue Edouard Manet 21000 Dijon).

Objectifs : Proposer des activités ludiques et culturelles visant à favoriser l'épanouissement des enfants.
Respecter les besoins et les désirs des enfants en privilégiant le développement de l'autonomie et le respect des règles de vie en collectivité.

Moyens mis en œuvre : 4 salles d'activités, une salle de restauration, un terrain de basket, un gymnase, une grande cour, matériel pédagogique et jeux…

Horaires : accueil à la demi-journée avec ou sans repas
Journée type :
7h00-9h00 : accueils échelonnés
9h15-12h : activités
12h-12h30 : départs échelonnés
12h-13h30 : repas
13h30-14h00 : arrivées et départs échelonnés /temps calme
14h30-16h30 : activités
16h30 : goûter
17h30-19h : départs échelonnés

Activités multiples et variées : jeux d'intérieur, jeux de plein air, activités sportives, randonnées, musique, piscine, patinoire, sorties exceptionnelles, activités manuelles, déguisements, marionnettes…
En général : activités manuelles le matin, jeux et sorties l'après-midi.
Les programmes ne sont pas communiqués à l'avance.
Ils seront affichés pour les petites vacances en début de semaine.

Encadrement : les enfants sont encadrés par une équipe qualifiée, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Tarification aux taux à l'effort calculé par la Ville de Dijon :

	Journée avec repas		½ Journée avec repas		1/2 Journée sans repas	
Famille	Dijon	Hors Dijon	Dijon	Hors Dijon	Dijon	Hors Dijon
1 enfant à charge	0,45%	0,585%	0,32%	0,416%	0,14%	0,182€
2 enfants à charge	0,38%	0,494%	0,26%	0,338%	0,12%	0,156€
3 enfants et + à charge	0,31%	0,403%	0,22%	0,286%	0,10%	0,13€
plafond	17,00€	22,10€	11,00€	14,30€	5,00€	6,50€

Accueil de Loisirs Château de Pouilly

Pour inscrire votre enfant à l'Accueil de Loisirs :

1/ Dans le dossier famille distribué par la Ville de Dijon remplir la fiche « Inscription Accueil de Loisirs » la faire tamponner par le directeur de l' Accueil de Loisirs Château de Pouilly et la remettre au service jeunesse la Ville de Dijon.

2/Retirez un dossier d'inscription à l'Accueil de Loisirs Château de Pouilly. Ce dossier est à remplir et à retourner au directeur de l' Accueil de Loisirs, il est valable pour toute l'année scolaire 2010/2011.

3/ Il suffit ensuite de remplir un coupon par période (à retirer à l'Accueil de Loisirs), afin de noter les jours où vous souhaitez inscrire votre enfant. (cf liste des échéances d'inscription année 2010/2011)

(ex : période n°1 = de septembre jusqu'aux début d es vacances de la Toussaint)

Pour tout renseignements concernant les inscriptions vous pouvez contacter le directeur de l'Accueil de Loisirs chaque mercredi entre 7h00 et 9h ou entre 17h15 et 19h au 06 76 89 63 95.

Remarques :

- Remplir impérativement un coupon de validation d'inscription par famille.
- 3 absences non justifiées par un certificat médical : votre enfant ne sera plus prioritaire.
- Il est possible de rajouter des jours en fonction des places disponibles avec l'accord du directeur.
- Désistement possible minimum jusqu'à une semaine avant en prévenant le directeur avant 11h au 06 76 89 63 95.

A partir du 1er septembre 2010, en cas d'annulation, nous vous sommes reconnaissant de nous le faire savoir dans un délai de 3 jours au plus tard avant l'accueil de l'enfant lors des périodes de vacances et au plus tard le jeudi avant 11h00 pour le mercredi suivant.
Un accueil non annulé sera facturé, à l'exception de la fourniture d'un justificatif d'ordre médical.

Aucune confirmation ne vous sera adressée. En revanche, au cas où la capacité l'Accueil de Loisirs ne permet pas d'accueillir votre enfant, le directeur vous informera par téléphone ou par courrier.

- Les enfants non inscrits ne seront pas acceptés.
- Une facture vous sera adressée chaque fin de mois par la Ville de Dijon.